

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL RELEVÉ DE DECISIONS – RÉUNION DU 14 JUIN 2025

Membres présents :

Représentants FFHandball : Philippe BANA (président de la FFHandball - pouvoir de Nodjialem MYARO présidente de la LFH) ; Pascal BOURGEOIS (DTN de la FFHandball - pouvoir de Olivier BUY, président de la CNA) ; Jean-Marie BRINON (président de la CNCG - pouvoir de Rémy LEVY, personnalité qualifiée) ; Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs) ; Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine - pouvoir de Fabrice ARCAS, président de la COC).

Représentants club de LFH : Sophie PALISSE - Saint-Amand (pouvoir de Pierre-Louis AMATE, Paris) ; Aurélien DURAFFOUR (mandat de Laurent ASTIER) - Strasbourg ATH ; Daniel HOURNON - Besançon (pouvoir de Thierry DURAND, Toulon) ; Mathieu MARCHAND (mandat de Gérard LE SAINT) - Brest ; Thierry WEIZMAN - Metz ; Guillaume MARQUES (mandat de Yves GUERIN) - Chambray ; Clément FORGENEUF (mandat de Thierry DEGORCE) - Dijon ; Laurent MARRONEAUD - Mérignac ; Gérard GUILLON (mandat de ANGE FERRACCI) - Nice ; Pascal JACQUET - ASUL Vaulx en Velin ; Jacques VALENTE (mandat de Eric NICOLAÛ) - Plan de Cuques ; Luc SARRAMEGNA - Stella (pouvoir de Thomas DUTHILLEUL, Lille) ; Grégory CAULIER - Sambre ; Sébastien PERNOT (mandat de Jacques RAYNAUD) - Bègles ; Christian PONE - Palente (pouvoir de Philippe GARNIER - BHM) ; Maxime MARTIN (mandat de Frédéric VIGNIER) - Celles-sur-belle ; Denis JARLIER (mandat de Christophe ROC) - Clermont ; Oumou NIANG - Le Havre ; Claude DESRIEUX - Le Pouzin ; Clément RICHOU - Pessac ; Jean-Luc BOSSE - Rennes.

Représentant des entraîneurs : Clément ALCACER (mandat de Mathieu LANFRANCHI, représentant des entraîneurs - pouvoir de Sabrina CIAVATTI, représentante des joueuses).

Absents excusés : Pascal GENTIL - Nantes ; Eric FROIN - Bergerac.

Autres présents : Florence BARO, Romain BREHIER, Thibault DAGORNE, Léa DOLZANI, Romane FRECON-DEMOUGE, Laurent FREOA, Michel GODARD, Gaëlle GUESDON, Manon LEBIHAN, Cédric POUTHIER, Gwenhaël SAMPER, Antony TAHAR.

Le 14 juin 2025, l'assemblée générale de la LFH s'est réunie en format mixte (présentiel et visioconférence).

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Selon l'ordre du jour communiqué préalablement à ses membres, cette instance s'est prononcée sur les points figurant à cet ordre du jour, comme suit :

1. Approbation du PV de la séance du 14 juin 2025

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent (100% POUR - 2 ABSTENTIONS) le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024. Ce document sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Proposition de trame de calendrier de LFH pour la saison 2025-2026

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés ont émis un avis favorable (100% AVIS FAVORABLE - 2 ABSTENTIONS) concernant la trame de calendrier de LFH pour la saison 2025-2026. La trame sera soumise au vote du bureau directeur de la FFHandball.

3. Proposition sur la formalisation réglementaire des modalités d'accession et de relégation entre la D1F et la D2F à l'issue de la saison 2025-2026 - deux relégations directes (13ème et 14ème) de D1F en D2F et un barrage entre le 12ème de D1F et le mieux classé sous statut VAP de D2F (et classé au minimum à la 2ème place) - traduite dans les articles 7.3 et 8.2 modifiés du règlement sportif

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés ont émis un avis défavorable à la majorité (38,71% AVIS FAVORABLE - 61,29% AVIS DEFAVORABLE- 4 ABSTENTIONS) sur la formalisation réglementaire des modalités d'accession et de relégation entre la D1F et la D2F à l'issue de la saison 2025-2026 - deux relégations directes (13ème et 14ème) de D1F en D2F et un barrage entre le 12ème de D1F et le mieux classé sous statut VAP de D2F (et classé au minimum à la 2ème place) - traduite dans les articles 7.3 et 8.2 modifiés du règlement sportif. La proposition de formalisation réglementaire sera soumise au vote du bureau directeur de la FFHandball.

4. Proposition de modifications du règlement sportif de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent¹ (96,88% POUR -3,12% CONTRE- 3 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement sportif de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

5. Proposition de modifications du règlement médical de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (96,55% POUR - 3,45% CONTRE- 6 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement médical de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

6. Proposition de modifications du règlement marketing et communication D1F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (86,67% POUR - 13,33% CONTRE- 5 ABSTENTIONS) les propositions de modifications du règlement marketing et communication D1F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

7. Proposition de modifications du règlement marketing et communication D2F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH.

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (83,87% POUR - 16,13% CONTRE - 4 ABSTENTION) les propositions de modifications du règlement marketing et

¹ Dans le respect du mandat donné par l'Assemblée Générale de la FFHandball de juin 2022.

communication D2F y compris les annexes (sauf l'annexe 5) de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- 8. Proposition de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F de la LFH.**

Les membres de l'assemblée générale présents et représentés approuvent à la majorité (78,57% POUR - 21,43% CONTRE - 7 ABSTENTIONS) les propositions de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D1F de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- 9. Proposition de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D2F de la LFH.**

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à la majorité (75,00% POUR - 25,00%CONTRE- 7 ABSTENTIONS) les propositions de modifications de l'annexe 5 du règlement marketing et communication D2F de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.

- 10. Proposition de modifications du règlement intérieur de la LFH.**

Les membres du comité de direction présents et représentés approuvent à la majorité (96,77% POUR - 3,23% CONTRE- 1 ABSTENTION) les propositions de modifications du règlement intérieur de la LFH, qui seront soumises au vote du bureau directeur de la FFHandball.